



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/AB/CCAS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 04 JUIN 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	06 JUIN 2024
Date Réception	06 JUIN 2024

Le quatre juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 mai, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT, MM. BOURDIN, CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPET, BLESIOUS, JACQUEMIN M. PERONA, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Patrick PERONA à M. Michel BOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent PETIT

DELIBERATION N° 371 / 24	<u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u> <u>COMPOSITION</u>
Affiché du 06 JUIN 2024	<u>CHANGEMENT DE DEUX ADMINISTRATEURS</u>
Au 06 AOUT 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Par délibération n°01/20 du 23 Juin 2020, le Conseil d'Administration a été installé à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et à la nomination par Monsieur le Maire des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération n° 395 du 23 Septembre 2021, le Conseil Municipal a pris acte du remplacement de Mme Lydia RIGAILL par Mme Sandrine CREPET pour compléter l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération n°165/22 du 24 Mai 2022, le Conseil d'Administration a installé Madame Caroline CREPIN, Administrateur représentant de CLARISSE Environnement en remplacement de Madame Claudine ROLLAND.

Par délibération n° 287/23 du 25 Juillet 2023, le Conseil d'Administration a installé Monsieur Laurent CAVIGLIOLI, Administrateur représentant l'ADAPEI du Var en remplacement de Mme Pascale MIGNOT.

Par délibération n° 914 du 27 Novembre 2023, le Conseil Municipal a pris acte du remplacement de Mme Eliane SABATIER par Mme Annie SOLER pour compléter l'effectif du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Aujourd'hui, Madame Caroline CREPIN, membre nommé, représentant de l'Association CLARISSE Environnement, a fait part de sa démission. L'Association CLARISSE Environnement propose la candidature de Monsieur Nicolas GUERIN en remplacement de Mme Caroline CREPIN. De même, Madame Martine CALAMUSA-LEMAITRE, ayant fait part de sa volonté de démissionner, Madame Maria PERES est candidate à son remplacement en qualité de personne qualifiée.

Monsieur le Maire, en date du 22 Mai 2024, a nommé pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS, par arrêté n° 2024-1355 Monsieur Nicolas GUERIN, membre nommé, représentant l'Association CLARISSE Environnement en remplacement de Mme Caroline CREPIN et Madame Maria PERES, personne qualifiée, en remplacement de Mme Martine CALAMUSA-LEMAITRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'arrêté municipal 2024-1355 du 22 mai 2024 portant désignation des membres nommés,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE ET DECLARE officiellement installés dans leurs fonctions d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- ✓ Monsieur **Nicolas GUERIN**, membre nommé, représentant l'Association CLARISSE Environnement
- ✓ Madame **Maria PERES**, en tant que personne qualifiée,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 04 Juin 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite

**POUR EXPEDITION CONFORME
POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.